

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE



RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SECTEUR OUEST DE PRE-BOCAGE INTERCOM ET A L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES SITUEES SUR SON PERIMETRE

Par arrêté du 27 mai 2019, Monsieur Gérard LEGUAY, Président de Pré-Bocage Intercom, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Secteur Ouest de Pré-Bocage Intercom arrêté le 27 février 2019 en Conseil Communautaire et au projet d'abrogation de 7 cartes communales sur le périmètre d'étude du PLUi.

Objet et durée de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les dispositions du projet du PLUi Secteur Ouest de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom et sur le projet d'abrogation de 7 cartes communales sur le périmètre d'étude du PLUi pour une durée de 33 jour consécutive du lundi 17 juin 2019 à 14h00 au vendredi 19 juillet 2019 à 12h00.

Commissaire-enquêteur :

Monsieur Pierre GUINVARC'H (ingénieur dans l'industrie, retraité) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête et Madame Françoise DUFOURNIER (attachée principale de l'administration scolaire et universitaire, retraitée) et Jean-Claude THOMAS (cadre du secteur bancaire) comme membres titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen le 14 mai 2019.

Dossier d'enquête publique et lieux de consultation :

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Secteur Ouest de Pré-Bocage Intercom et le projet d'abrogation des cartes communales sont constitués des documents suivants :

Pour le PLUi : Le diagnostic, les justifications, l'évaluation environnementale, le résumé non technique, la notice pour la demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée pour la commune du Plessis-Grimoult, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), l'étude L111-8 pour l'A84, le règlement écrit, le règlement graphique, les pièces graphiques, les annexes sur le Droit de Préemption Urbain et l'archéologie, les annexes sur les Servitudes d'Utilité Publique et les risques – pièces graphiques, les annexes sur les Servitudes d'Utilité Publique – pièces écrites, les délibérations relatives à cette procédure, le bilan de la concertation avec le public et de la collaboration avec les communes directement intéressées par la procédure du PLUi Secteur Ouest, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le dossier de PLUi Secteur Ouest, l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier de PLUi Secteur Ouest.

Pour l'abrogation des Cartes communales : Le dossier portant sur la procédure conjointe d'abrogation des cartes communales situées dans le périmètre du PLUi Secteur Ouest. Les communes concernées par la procédure d'abrogation sont les suivantes : Cahagnes, Coulvain, Jurques, La Bigne, Roucamps, Saint-Georges d'Aunay, Saint-Jean-des-Essartiers.

Le dossier de PLUi, le dossier d'abrogation des cartes communales ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête seront déposés pour mise à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 17 juin 2019 à 14h00 au vendredi 19 juillet 2019 à 12h00, dans les lieux définis ci-dessous. Les membres de la commission d'enquête recevront le public dans le cadre des permanence définies aux lieux, dates et horaires suivants :

Pré-Bocage Intercom

Siège de Pré-Bocage Intercom	Adresse	Horaires d'ouverture	Date et horaire de la permanence
Aunay-sur-Odon (commune déléguée de Les Monts d'Aunay)	Maison des services au public – 31, rue de Vire -Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY	- Lundi au mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Le jeudi de 9h00 à 12h00	- 1ère permanence : lundi 17 juin 2019 de 14h00 à 17h00 - 2nde permanence : mardi 02 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 - 3ème permanence : vendredi 19 juillet 2019 de 09h00 à 12h00

MAIRIES DESIGNÉES COMME LIEUX DE PERMANENCE

Mairie	Adresse	Horaires d'ouverture de la mairie	Date et lieu de permanence
Cahagnes	Place de la mairie 14240 CAHAGNES	Lundi, jeudi et vendredi 9h-12h Mar 9h-12h / 16h-19h	Mardi 18 juin 2019 de 16h00 à 19h00
Jurques (Commune déléguée de Dialan-sur-Chaîne)	Le Bourg Jurques 14260 DIALAN-SUR-CHAINE	Lundi ----- / 14h-19h Mardi ----- / 14h30-16h30 Jeudi 9h-12h / -----	Jeudi 20 juin 2019 de 9h00 à 12h00
Roucamps (Commune déléguée de Les Monts d'Aunay)	Chemin départemental 54 Roucamps 14260 LES MONTS D'AUNAY	Mercredi -----9h/12h	Mercredi 26 juin 2019 de 9h00 à 12h00
Saint-Georges-d'Aunay (Commune déléguée de Seulline)	Le Bourg Saint-Georges-d'Aunay 14260 SEULLINE	Lundi 14h00-17h00 Mercredi 14h00-17h00 Vendredi 14h00-17h00	Vendredi 28 juin 2019 de 14h00 à 17h00
Livry (Commune déléguée de Caumont-sur-Aure)	Avenue du château Livry 14240 CAUMONT-SUR-AURE	Lundi 9h-12h / ----- Jeudi 9h-12h / -----	Jeudi 04 juillet 2019 de 09h00 à 12h00
Aunay-sur-Odon (Commune déléguée de Les Monts d'Aunay)	15 place de l'hôtel de ville Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY	Lundi 10h-12h / 14h-17h Mardi, jeudi et vendredi 10h-12h / 14h-16h Mercredi ----- / 14h-16h Samedi 09h-12h / -----	Samedi 06 juillet 2019 de 09h00 à 12h00
Le Plessis-Grimoult (Commune déléguée de Les Monts d'Aunay)	Le Bourg Le Plessis-Grimoult 14260 LES MONTS D'AUNAY	Mardi ----- / 14h-17h	Mardi 09 juillet 2019 de 14h00 à 17h00
Brémoy	Le Bourg 14260 BREMOY	Mardi ----- / 14h-16h Vendredi ----- / 16h30-18h30	Vendredi 12 juillet 2019 de 16h30 à 18h30
Caumont l'Eventé (Commune déléguée de Caumont-sur-Aure)	Rue de la mairie Caumont l'Eventé 14240 CAUMONT-SUR-AURE	Lundi au Samedi 9h-12h	Samedi 13 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
Sept-Vents	Le Bourg Sept-Vents	Mardi et Vendredi 14h-16h 1er samedi du mois 10h-12h	Mardi 16 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

(Commune déléguée de Val-de-Drôme)	14350 VAL-DE-DROME		
Coulvain (Commune déléguée de Seulline)	Le Bourg Coulvain 14260 SEULLINE	Mardi ----- / 16h-19h	Mardi 16 juillet 2019 de 16h00 à 19h00

Pour les autres communes, le dossier de PLUi Secteur Ouest ainsi que le projet d'abrogation des cartes communales seront consultables au format numérique (CD-ROM) aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête. Le projet de PLUi ainsi que le projet d'abrogation des cartes communales pourront également être consultés pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de Pré-Bocage Intercom <http://prebocageintercom.fr/environnement-amenagement/urbanisme/les-documents-durbanisme-par-commune/>.

Les observations du public peuvent être consignées dans les registres prévus à cet effet, être transmises par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête ou par voie électronique au Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-1382@registre-dematerialise.fr**. Ces observations pourront également être transmises via le formulaire de dépôt prévu à cet effet à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/1382**. Les observations du public transmises par voie dématérialisée seront consultables en ligne à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/1382**.

Un accès gratuit aux dossiers est également garanti par deux postes informatiques. Un premier poste informatique sera à disposition dans les locaux du siège de Pré-Bocage Intercom à l'adresse et aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés préalablement. Un second poste informatique sera à disposition dans les locaux de la mairie de Caumont l'Eventé (commune déléguée de Caumont-sur-Aure) à l'adresse et aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés préalablement.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Pierre Tifagne, chargé d'études planification à plui@pbi14.fr.

Au regard de la présence de zones Natura 2000 sur le secteur Ouest, une évaluation environnementale du PLUi Secteur Ouest a été réalisée. Cette dernière figure dans les pièces du dossier de PLUi soumis à enquête.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Pré-Bocage Intercom, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Président de la commission d'enquête sera adressée au Préfet du Calvados et au Président du Tribunal Administratif de Caen.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de Pré-Bocage Intercom et dans les mairies désignées comme lieux d'enquête publique (voir la liste des lieux d'enquête ci-avant) aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai d'un an ainsi que sur le site internet de Pré-Bocage Intercom : <http://prebocageintercom.fr>.

A l'issue de l'enquête publique, le PLUi Secteur Ouest, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ainsi que le dossier d'abrogation des cartes communales seront approuvés par délibération du Conseil Communautaire après avoir été présentés en conférence intercommunale.

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux habilités à publier des annonces légales, diffusés dans le département.

Le Président